

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 juillet 2013 désignant les membres de la Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement**

**A.M. 07-05-2015**

**M.B. 08-07-2015**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,  
Le Ministre de l'Éducation,  
Le Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 23 janvier 2009 portant des dispositions relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de fonctions dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire, secondaire artistique à horaire réduit de la Communauté française et les internats dépendant de ces établissements, et dans les Centres psycho médico-sociaux, relatives au congé pour activités sportives et diverses mesures urgentes en matière d'enseignement, l'article 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 juillet 2013 désignant les membres de la Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales concernées,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2013 désignant les membres de la Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement :

- les mots « M. Jean-Paul D'HAEYER » sont remplacés par les mots « M. Michel HORENBEEK » ;

- les mots « M. Michel HORENBEEK » sont remplacés par les mots « M. Frédéric HENRY » ;

- les mots « M. Francis CLOSON » sont remplacés par les mots « Mme Françoise HAUZEUR ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

**Article 3.** - Les Ministres qui ont les statuts des personnels de l'enseignement dans leurs attributions sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 mai 2015.

Jean-Claude MARCOURT

Joëlle MILQUET

Isabelle SIMONIS